

Planifier pour préserver l'environnement



Objectif de la DCSMM : une mer propre, vivante et productive. Ici, bancs de saupes et herbiers de posidonie, en Méditerranée.

Élaborés par l'État en concertation avec tous les acteurs, les documents stratégiques de façade (DSF) sont soumis à une consultation publique de trois mois à partir de mars.

Ces DSF intègrent et répondent à deux directives européennes : la directive-cadre pour la planification de l'espace marin, destinée à garantir la meilleure utilisation possible et durable des eaux métropolitaines, et la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui vise à maintenir ou restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins, au plus tard en 2020.

« L'enjeu des DSF, c'est de définir ce que nous voulons pour l'avenir des façades maritimes, aussi bien du

point de vue du respect de l'environnement que du développement des activités économiques, explique Franck Frédefon, chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral à la direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée. Nous sommes persuadés que nous pouvons maintenir ou atteindre le bon état écologique tout en développant l'économie maritime et littorale. Nous traçons une meilleure route pour l'avenir. Une route que nous nous engageons collectivement à suivre. »

Bon état écologique

La DCSMM est au cœur de cette volonté : les enjeux écologiques sont intégrés dès le départ. « Le socle de cette action, c'est le bon état écologique tel qu'il est défini par le ministère de la Transition écologique et solidaire, souligne Franck Frédefon. C'est la condition sine qua non avant d'envisager une activité économique susceptible de le remettre en cause. »

Chaque document stratégique de façade maritime comprend un volet écologique constitué d'une évaluation des eaux marines, d'objectifs environnementaux opposables et d'indicateurs associés. « Ces éléments sont réévalués tous les six ans. Nous en sommes au deuxième cycle et les travaux sur lesquels nous nous appuyons sont de plus en plus précis. Les objectifs le sont également, détaille Franck Frédefon. En 2012 par exemple, en Méditerranée, nous devons, sans cadre précis, limiter l'extension et la création de ports pour préserver les habitats de l'impact de l'artificialisation. En 2019, si le consensus entre les acteurs se confirme, l'objectif sera beaucoup plus clair : au cours des six prochaines années, limiter l'artificialisation à hauteur de 0,1 % dans les aires marines protégées, qui représentent plus de 80 % du littoral ». Des moyens adaptés de suivi du milieu seront définis en 2020 et un nouveau plan d'action dès 2021. www.merlittoral2030.gouv.fr

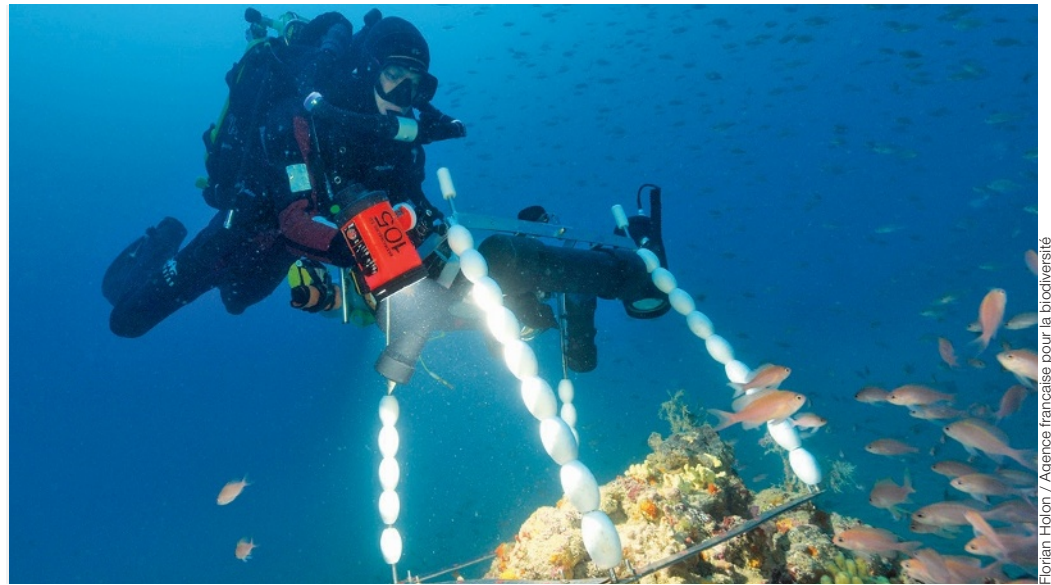
De la connaissance au bilan de santé

Pour répondre à la directive-cadre stratégie pour le milieu marin* (DCSMM), l'étape de la connaissance est primordiale. Il faut disposer d'un état des lieux de nos eaux pour agir.

Une évaluation initiale de l'état du milieu marin a été réalisée en 2012, lors du premier cycle de la DCSMM. Faute de données suffisantes, un certain nombre de paramètres permettant de décrire l'état du milieu ont été évalués « à dire d'expert ».

Coordonné par l'AFB et l'Ifremer sous l'égide du ministère de la Transition écologique, le deuxième cycle est celui de l'action : « On a mieux collecté les données, partagé, analysé, souligne François Houllier, PDG de l'Ifremer. Tout un volet scientifique s'est mis en place, sous notre impulsion et celle de l'AFB. Une coordination est née avec une répartition par grands domaines, développée par différents organismes. » Le CNRS, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'Ifremer, le Cedre, le BRGM, l'Anses, le Shom etc. ont perfectionné les connaissances sur les onze descripteurs retenus pour qualifier le bon état écologique. Ces descripteurs couvrent un champ très vaste : de la diversité biologique aux espèces exploitées, en passant par les contaminants ou les déchets...

« Cette nécessité de connaissance génère une vision aussi complète que possible de l'état du milieu marin. Une spirale de progrès a été enclenchée », se félicite François Houllier. 27 % des stocks de poissons, crustacés et mollusques exploités commercialement ont par exemple été évalués. « Ils correspondent à trente-deux espèces. On sait dire aujourd'hui que sur l'ensemble de ce panel, douze espèces atteignent le bon état écologique, et vingt ne l'atteignent pas encore », décrypte le PDG de l'Ifremer. D'autres dia-



Suivi scientifique de coralligène en Méditerranée.

gnostics sont plus complexes : « La difficulté est de définir les seuils. Concernant l'exposition au bruit, par exemple, nous avons des données, mais nous ne connaissons pas les seuils à partir desquels ils peuvent devenir nuisibles. »

Coût de la dégradation

En parallèle, une évaluation économique et sociale des activités a été réalisée pour chaque façade maritime. « Nous nous sommes concentrés sur les activités qui contribuent à dégrader le milieu marin et celles qui sont victimes de cette dégradation », explique Denis Bailly, enseignant-chercheur en économie à l'université de Brest. Ces travaux ont permis d'estimer à 2,53 milliards d'euros par an le coût de la dégradation du milieu marin en métropole. « Ce

chiffre permet d'avoir une idée des sommes dépen-sées, a minima, pour empêcher ou lutter contre la dégradation du milieu marin », précise-t-il. S'y intègrent des éléments aussi divers que le coût du traitement des eaux usées, les subventions et dépenses privées pour mises aux normes, les budgets publics dédiés à l'action de l'État en mer... « 90 % du coût de la dégradation sont dédiés à la gestion des pollutions venant des bassins-versants, souligne le chercheur, pour des actions principalement curatives. Seuls 4 % sont directement dédiés à la biodiversité. »

* L'objectif de la DCSMM est d'atteindre ou maintenir le bon état écologique des eaux sur l'ensemble des façades maritimes métropolitaines. www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/arrete-relatif-a-la-definition-du-bon-etat-a1927.html

3 questions à...



Michel Monesay

Christophe Aubel
directeur de
l'Agence française
pour la biodiversité

Un plan d'actions plus ciblé et plus opérationnel

Quelles sont les particularités de la DCSMM ?

La DCSMM constitue un pilier environnemental de la politique maritime nationale et européenne. Elle permet d'intégrer toutes les autres politiques environnementales en lien avec la mer comme les directives habitats faunes flores, ou sectorielles comme la politique commune de la pêche. Elle repose également sur une approche écosystémique, particulièrement adaptée à un milieu aussi interconnecté. Elle permet ainsi de gérer et protéger la biodiversité à la fois remarquable et ordinaire, mais aussi de s'attaquer à des pressions à

terre, dès lors qu'elles ont un impact sur le milieu marin.

Quel est le rôle de l'AFB dans la DCSMM ?

L'AFB et l'Ifremer assurent une coordination scientifique et technique pour les services de l'État. L'AFB a plus particulièrement en charge l'élaboration des objectifs environnementaux et la mise en œuvre opérationnelle des suivis du milieu marin. Grâce à son implantation en façade, l'AFB contribue à intégrer aux différentes échelles les objectifs, les besoins de suivis et les actions de la DCSMM, en lien avec tous les acteurs du territoire.

Pensez-vous possible d'atteindre le bon état écologique des eaux métropolitaines en 2020 ?

Cela risque de prendre un peu plus de temps, mais c'est une nécessité absolue. Cela passe en tout cas par un plan d'actions plus ciblé et plus opérationnel. C'est l'enjeu du prochain plan de mesures attendu pour 2020. La DCSMM présente l'avantage de pouvoir fédérer et amplifier de manière cohérente toutes sortes d'actions, du niveau local et national, à l'international. Grâce à elle, la connaissance du milieu marin a fait un bond en avant et la dynamique de l'ensemble des acteurs concernés est véritablement lancée.

Des objectifs clairs

Les objectifs environnementaux inscrits dans les stratégies de façades doivent être validés après la consultation publique qui débute en mars.

« C'est la première fois que l'on met en place un tel document de programmation et de planification en mer, et il est important que la société civile s'en empare, souligne Olivier Abellard, chef de projet DCSMM Objectif environnemental au sein de l'AFB. Ensemble, nous essayons de balayer toutes les sources d'impact sur l'écosystème marin et nous fixons des objectifs pour agir concrètement ».

Pour chaque objectif, des indicateurs et des cibles ont été fixés. « Nous savons mieux sur quelle pression agir en priorité et jusqu'à quel niveau, ce qui n'était pas suffisamment le cas lors du premier cycle, reconnaît Olivier Abellard. L'autre nouveauté, c'est que ces objectifs sont opposables aux autres documents de gestion ». Les projets devront aussi être compatibles avec ces objectifs.

« Ce qu'il faut comprendre, c'est que le développement des uns ou des autres passe par la prise en compte de l'ensemble du système, complète François Victor, chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest. Sur le terrain, certaines cibles ou certains niveaux d'attente sont parfois un peu inquiétants pour les acteurs. Il faut à la fois afficher une ambition réelle et être raisonnable dans notre capacité de suivre les choses. C'est pour cela que la phase de discussions qui s'enclenche est décisive pour les ambitions que l'on se donne ».

L'une d'entre elles est de lutter contre l'eutrophication,

ce dérèglement du milieu par un apport excessif de nutriments comme les phosphates ou les nitrates, qui entraîne une prolifération de végétaux et un appauvrissement des eaux en oxygène. « C'est une cible qui est partagée avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage). Que peut-on mettre en place avec les villes pour réduire les apports en phosphates, ou avec le monde agricole pour réguler les apports en nitrates ? interroge François Victor. Cet objectif est immense et il faut se fixer des ambitions. Mais il ne faut pas créer des attentes inatteignables en un cycle de six ans, comme le zéro pollution ».

Croissance durable

Ces objectifs environnementaux doivent cohabiter avec le développement des activités économiques. « La croissance bleue a des choses à nous apporter, souligne François Victor. Mais dans le même temps, si l'on veut accéder à ces possibilités, il faut poser des limites, savoir comment on fait pour que cette croissance soit durable. »

« Chacun doit faire sa part en s'assurant que cette transition d'un modèle à un autre, portée par le volet environnemental du DSF, ne provoque pas de rupture socio-économique », prévient Armand Quentel, président de la commission environnement au comité national des pêches maritimes et élevages marins. Des objectifs environnementaux menant à des mesures brutales, ce n'est pas recevable. La transition doit être juste, concertée et accompagnée, pour ne laisser personne sur le bord du chemin. La pêche veut produire durablement et a besoin d'une mer « saine, propre et productive », mais elle ne peut y arriver seule : en amont, la terre doit nourrir la mer et cesser de lui pourrir la vie. »



Chaluts embarqués sur des navires de pêche dans le cadre de ramassage expérimental d'algues vertes en mer.



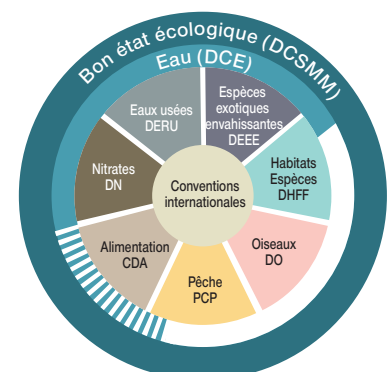
Aurélien Chery / AFB

Déchets. La DCSMM a montré que le « bon état écologique » n'était pas atteint pour l'indicateur « déchets sur les fonds marins ». Aucune baisse significative de la quantité de déchets sur les fonds n'a été observée sur la période « 2012-2016 » et ce pour l'ensemble des sous-régions marines. (source : Gèrigny et al. – Evaluation du descripteur 10 « Déchets marins » en France métropolitaine – Rapport 2018 IFREMER)

134, c'est le nombre de dispositifs de surveillance identifiés pour permettre les évaluations de l'état écologique des eaux. En 2018, le budget dédié au développement de nouvelles actions de suivis et de surveillance au titre de la DCSMM s'est élevé à 3,8 millions d'euros.

ACaPELA. Un projet a été déposé en avril auprès du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) pour développer les méthodes de suivis des populations et les peuplements de poissons et céphalopodes pélagiques côtiers. ACaPELA, projet technologiquement innovant, est destiné à évaluer l'état écologique de ces populations, peu connu, surtout en milieu ultra côtier.

La DCSMM et les autres politiques européennes



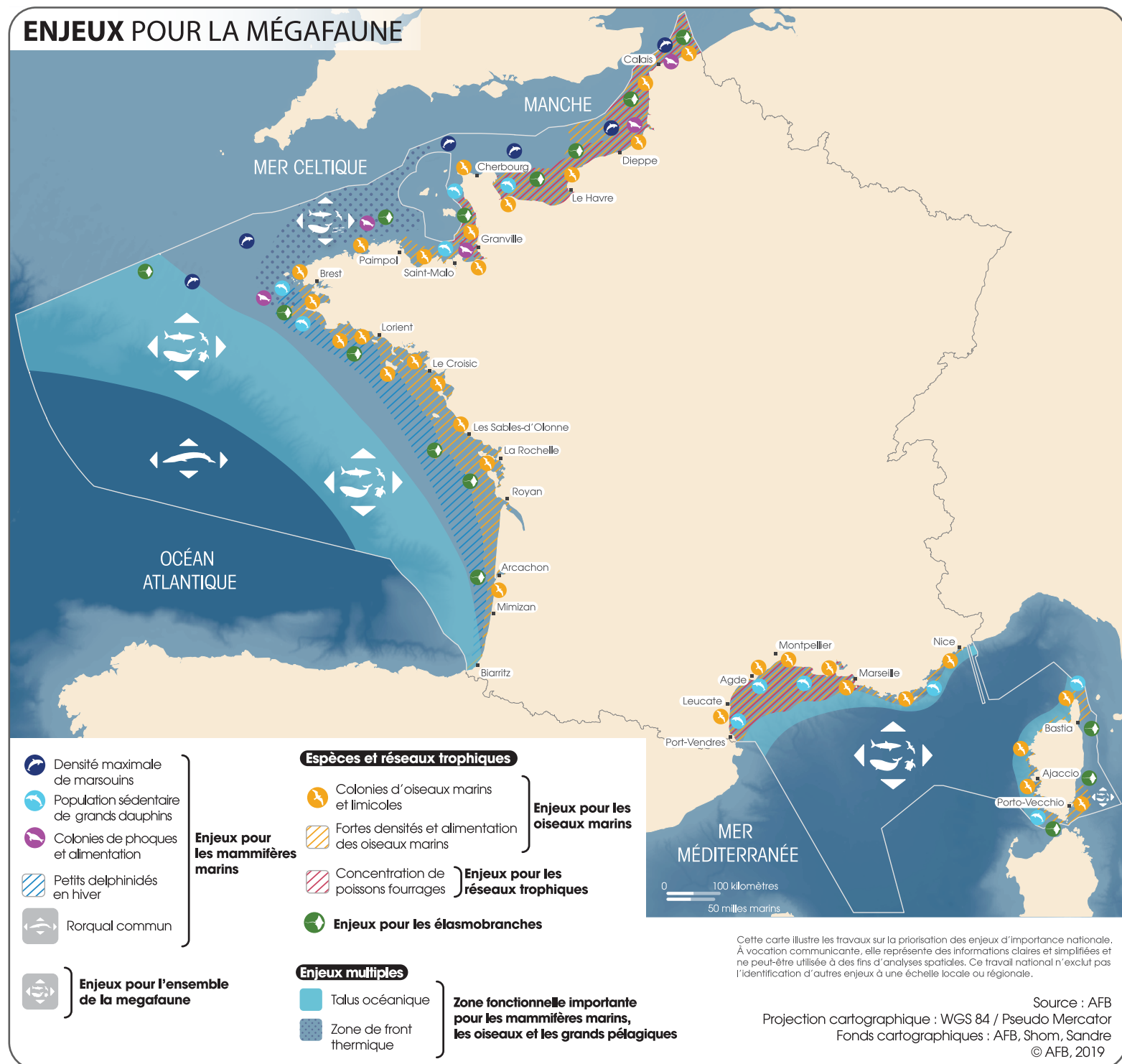
- Directive-cadre stratégie pour le milieu marin
- Directive-cadre sur l'eau
- Réglementation Espèces exotiques envahissantes
- Directive Habitat Faune-Flore
- Directive Oiseaux
- Politique commune des pêches
- Règlement sur les contaminants dans les denrées alimentaires
- Directive Nitrates
- Directives eaux résiduaires urbaines
- Convention de mers régionales

Enjeux écologiques pour la mégafaune

La définition et la localisation des enjeux écologiques a constitué une étape importante pour définir les objectifs environnementaux de la DCSMM. Que veut dire « enjeux écologiques » au regard de la DCSMM ? Ce sont des éléments des écosystèmes marins ou de leur fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état. L'exercice conduit sur la mégafaune marine a mis en lumière une grande diversité d'enjeux sur l'ensemble des façades maritimes métropolitaines. Parmi les points saillants, on peut noter la présence de colonies

d'oiseaux distribuées sur tout le littoral avec des zones d'alimentation côtière en Manche Est, dans le golfe de Gascogne et dans le golfe du Lion. Des colonies remarquables de phoques gris sont présentes en Manche et en Bretagne et de phoques veaux marins uniquement en Manche. À signaler également une concentration de delphinidés sur le plateau continental du golfe de Gascogne et des populations locales importantes, notamment le plus grand groupe d'Europe de grands dauphins dans le golfe normand breton. Les talus continen-

taux en Atlantique et en Méditerranée ainsi que le front thermique en Manche ouest (confrontation de masses d'eau) concentrent des enjeux écologiques majeurs pour l'ensemble de la mégafaune marine. Ces secteurs représentent des zones d'alimentation particulièrement riches. Les objectifs environnementaux portant sur cette mégafaune remarquable visent notamment à réduire les principales pressions affectant ces espèces telles que les captures accidentelles, le dérangement ou les collisions avec les navires.



www.afbiodiversite.fr - www.aires-marines.fr

Directeur de la publication : Christophe Aubel – Rédactrice en chef : Agnès Poiret – Rédacteur : Pierre-Baptiste Vanzini – Ont participé à ce numéro : CO. Abellard, N. Alloncle, M. Chevrier, C. Fontaine, O. Debuf, A. Souquière – Agence française pour la biodiversité : 16, quai de la Douane - CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2